

L'essentiel

Entreprises d'import / export, PME, êtes-vous sûres d'optimiser votre dédouanement ?

Connaissez-vous les mesures proposées par la douane pour faire des gains de trésorerie et de compétitivité ? Savez-vous que la douane a mis en place des structures dédiées aux entreprises, pour vous informer et vous faciliter le dédouanement gratuitement ?

Pour vous **accompagner** dans votre développement à l'international et vous aider à **renforcer** votre compétitivité, **contactez** la douane, le partenaire de vos échanges commerciaux.

Afin de répondre aux attentes des professionnels, la douane a élargi son offre de conseil avec des services douaniers dédiés aux entreprises, quelles que soient leur taille et leur expérience du commerce international.

Au niveau régional

Un service de proximité : les cellules conseil aux entreprises (CCE)

Elles sont implantées au sein des pôles d'action économique (PAE) de chaque direction régionale des douanes et droits indirects.

Leur mission : vous recevoir lors d'entretiens personnalisés, vous informer et vous orienter gratuitement vers les procédures de dédouanement et les régimes douaniers les mieux adaptés à la structure de vos opérations de commerce international. Vous pouvez ainsi, notamment si vous êtes une PME, optimiser vos procédures douanières avec des solutions sur-mesure et accroître votre compétitivité, en gagnant du temps et en réduisant vos coûts de trésorerie.

Ces procédures sont ensuite finalisées par la cellule de gestion des procédures d'un bureau principal des douanes, grâce à l'expertise d'agents dédiés à cette fonction qui seront vos référents uniques douaniers.

Avant toute décision sur la mise en place de procédures douanières, prenez rendez-vous avec le pôle d'action économique de votre région.



Pour plus d'INFORMATIONS, vous trouverez les coordonnées des PAE, et donc de la CCE de votre département, sur le site Internet de la douane : douane.gouv.fr

Vous accédez également en ligne à l'annuaire complet des services douaniers, ainsi qu'à une carte interactive géolocalisée des services ouverts au public pour faciliter vos démarches



Bon à savoir : en 2017, les PAE ont conseillé gratuitement 2 643 entreprises.

Au cours des neuf dernières années, ce sont plus 20 000 entreprises qui ont ainsi fait l'objet d'un suivi personnalisé.

Au niveau national

Une structure dédiée aux grandes entreprises : le service grands comptes

Son rôle : rationaliser le traitement des opérations douanières des grands groupes en réduisant le nombre de leurs interlocuteurs douaniers et en leur proposant des procédures adaptées au volume de leurs opérations, ainsi qu'à leur stratégie internationale.

Le SGC se compose :

- ▶ d'un service central assurant le conseil, l'accompagnement et la gestion des procédures des grands groupes opérant en France (69, représentant 306 sociétés)
- ▶ de quatre centres d'expertise douaniers, spécialisés dans les secteurs économiques majeurs :
 - Toulouse-Blagnac : aéronautique et défense
 - Rouen : automobile et véhicules industriels
 - L'Isle d'Abeau : chimie, énergie, électronique et pharmacie
 - Nantes-Atlantique : luxe, agroalimentaire, industrie et grande distribution.

Le service grands comptes peut être contacté à l'adresse suivante :

Direction interrégionale des douanes
et droits indirects d'Ile-de-France
Service grands comptes
11, rue des deux Communes
93558 Montreuil Cedex
Mel : di-idf-sgc@douane.finances.gouv.fr

Un interlocuteur dédié pour les PME, START-UP, ETI, groupes hors portefeuille SGC, les fédérations professionnelles et les partenaires de l'export : la mission action économique et entreprises (MA2E)

La MA2E est l'interlocuteur privilégié des acteurs du commerce international, des fédérations professionnelles représentatives du commerce extérieur et du réseau des partenaires de l'export. Elle est chargée d'animer et de coordonner l'action des PAE et des cellules conseil aux entreprises dans leurs démarches en région auprès des entreprises.

Elle pourra vous orienter vers le bon interlocuteur, au niveau central ou régional. N'hésitez pas à la contacter !

Contact : emmanuelle.gidoïn@douane.finances.gouv.fr
01 57 53 41 11 / 06 64 58 71 89

Vous avez besoin d'une information ?

Infos Douane Service (IDS), le centre d'appel de la douane, ouvert aux professionnels et aux particuliers, répond à vos questions du lundi au vendredi de 8h30 à 18 h.

Composez le numéro

0 811 20 44 44 (service 0,06 €/min + prix appel)

Hors métropole ou depuis l'étranger

+33 1 72 40 78 50

Cette fiche est un document simplifié, à caractère informatif, qui ne saurait se substituer aux textes réglementaires en vigueur et n'est pas opposable à l'administration des douanes.



douane.gouv.fr



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

INFOS DOUANE SERVICE
0811 20 44 44 Service 0,06 € / min
+ prix appel

